morges
VILLE DE MORGES

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL

Réponse au postulat « Rendons les quais à la population »

N° DE RAPPORT : 41/12.22

OBJET DU RAPPORT : Réponse au postulat du groupe SPI, Aline Dupontet « Rendons les quais à la population »

© *Olivier Bohren*

DIRECTION : Administration, mobilité et ressources humaines
RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN SÉANCE DU : mercredi 7 décembre 2022
PREMIÈRE SÉANCE DE COMMISSION : mardi 10 janvier 2023 à 18 h 30 / Salle Henri Perregaux, Hôtel de Ville
DEMANDE DE DÉTERMINATION DE LA COMMISSION DES FINANCES : non

TABLE DES MATIÈRES

1 OBJET DU RAPPORT 3

2 PRÉAMBULE 3

3 ÉTAT DE SITUATION 3

4 ANALYSE DE LA FERMETURE DES QUAIS 4

4.1 Périmètres de fermeture 4
4.2 Ressources nécessaires 4
4.3 Expérience 2020 : fermeture de tous les dimanches de l'été 5

4.3.1 Usager·ères des quais 5
4.3.2 Commerçant·es et restaurateur·rices 5
4.3.3 Utilisation des quais 5

4.4 Expérience 2022 : 4 dimanches en été 6

4.4.1 Comptages 6
4.4.2 Commerçant·es et restaurateur·rices 7

5 PROJETS CONNEXES 7

6 CONCLUSION 7

GLOSSAIRE

TIM	Transport individuel motorisé
PRM	Police Région Morges

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 OBJET DU RAPPORT

Par le présent rapport, la Municipalité répond au postulat déposé par Mme Aline Dupontet pour le groupe SPI « Rendons les quais à la population » déposé lors de la séance du Conseil communal du 5 juin 2013.

En substance, le postulat demande d'évaluer la possibilité de fermer l'accès aux véhicules motorisés sur le quai Jean-Louis-Lochmann pendant une journée et ce, de manière régulière, afin de rendre cet espace à la population. Le caractère particulièrement convivial et attrayant du quai morgien lorsque celui-ci est dépourvu de circulation automobile pour certains événements est avancé par la postulante.

Le dimanche est la journée proposée par la postulante pour la piétonisation des quais. Selon elle, la suppression temporaire des places de stationnement ne devrait pas affecter les commerces morgiens les dimanches. Pour la postulante, il pourrait être envisageable que les restaurateur·rices et commerçant·es des lieux puissent faire déborder les terrasses sur la rue lors des fermetures au trafic motorisé.

2 PRÉAMBULE

Suite au dépôt du postulat « Rendons les quais à la population » le 5 juin 2013 par Mme Aline Dupontet, la Municipalité ne s'est pas opposée à sa prise en considération, suivie par le Conseil communal qui, à une légère majorité, a décidé de prendre en considération ce postulat.

Le 11 novembre 2015, la Municipalité a présenté un rapport au Conseil communal. Suite aux travaux de la commission et aux questions soulevées, notamment sur l'impact de la fermeture des quais sur le stationnement, le tissu commerçant, Police Région Morges (PR M), ainsi que le champ de compétence attribué à la Municipalité, cette dernière a informé le Conseil communal le 1er février 2017, qu'elle retirait son rapport.

Le présent rapport étudie la situation du quai Jean-Louis-Lochmann, avant de détailler ce qu'implique la fermeture des quais d'un point de vue organisationnel, pour les usager·ères des quais, ainsi que pour les établissements publics concernés. De plus, la Municipalité décrit les projets connexes aux quais ainsi que les suites envisagées concernant la fermeture des quais.

3 ÉTAT DE SITUATION

Pour comprendre la situation du quai J.-L.-Lochmann, il convient d'y ajouter la place de la navigation et le quai du Mont-Blanc. Ce périmètre élargi s'étend sur environ 800 m sur le littoral morgien.

Les quais sont un axe important pour la mobilité douce, tant pour les vélos que pour les piéton·nes. Le secteur est également prisé par les voitures, notamment avec un trafic lié aux places de stationnement qui y sont situées. La zone dispose en effet de 175 places de stationnement, située à proximité du centre-ville.

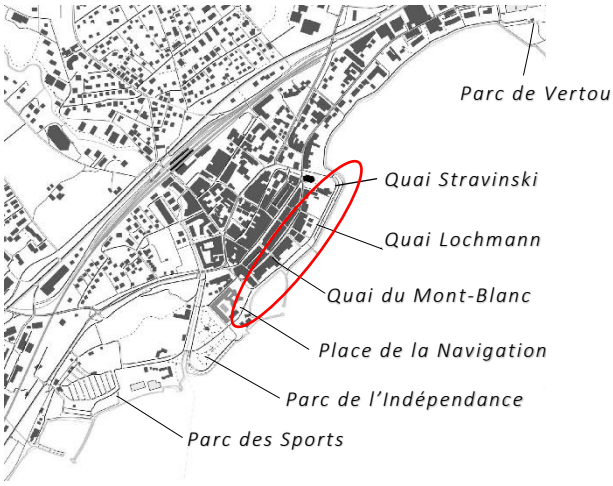

Figure 1 : Quais de Morges divisés en séquences

Figure 2 : Vue Ouest en Est du quai Lochmann ©Ville de Morges

4 ANALYSE DE LA FERMETURE DES QUAIS

La Municipalité a fermé les quais à plusieurs reprises ces dernières années. Ce chapitre expose les conditions de déploiement et les avis reçus des usager·ères.

4.1 Périmètres de fermeture

Les fermetures qui ont eu lieu en 2020 et 2022 reprennent le même périmètre visible sur la figure 3. Lorsque le quai du Mont-Blanc et le quai Jean-Louis-Lochmann sont fermés au trafic motorisé, cela implique la fermeture des rues suivantes : rue du Bluard, rue des Tanneurs et place du Casino. Cela correspond également au secteur mis en avant dans le postulat en question.

Figure 3: périmètre de fermeture

4.2 Ressources nécessaires

Les fermetures sont effectives pour tous les véhicules, voitures et deux roues motorisées. Les ressources de la PRM sont mobilisées pour mettre en œuvre ces fermetures. Cela implique de poser de la signalisation, de contrôler des véhicules qui sont stationnés sur les quais malgré l'interdiction, de contacter leurs propriétaires et d'enlever les véhicules si les propriétaires ne

sont pas joignables. Toutes ces interventions occupent le personnel de police, de patrouille et administratif, au moins 13 heures [1] pour chaque fermeture.

4.3 Expérience 2020 : fermeture de tous les dimanches de l'été

À la suite de la fermeture de tous les dimanches de l'été 2020, la Municipalité a récolté l'avis de la population et des commerçant·es à ce sujet par le biais d'une consultation libre sous forme de sondage à grande échelle effectué au printemps 2021[2]. Plus de 1'300 personnes y ont répondu, ainsi que 13 commerçant·es sur un questionnaire qui leur était dédié. Notons que ces fermetures ont eu lieu pendant la pandémie de COVID-19. Ce contexte particulier peut avoir eu un impact sur les perceptions des personnes consultées. De plus, l'Office de la culture a coordonné et subventionné des animations afin d'attirer la population lors de la fermeture des quais.

Trois thèmes étaient abordés dans cette consultation : l'avis des sondé·es sur la fermeture à la circulation automobile durant les dimanches d'été 2020, leurs utilisations des quais en temps normal, et leurs positionnements face à une éventuelle fermeture complète à la circulation selon différentes temporalités. La fin du questionnaire se concentrait sur les répondant·es (âge, sexe, provenance, etc.).

4.3.1 Usager·ères des quais

La plupart des répondant·e·s se sont rendus sur les quais en 2020 lors leurs fermetures. Il n'y a pas eu de changement notable du mode de transport pour s'y rendre en comparaison à la part modale habituelle, lorsque les quais sont ouverts au trafic automobile. En l'occurrence, la mobilité douce (marche, vélo) est le mode de déplacement utilisé par 79 % des répondant·es pour se rendre sur les quais.

Beaucoup de sondé·e·s se montrent favorables à de nouvelles restrictions les dimanches d'été (78 %), les dimanches toute l'année (67 %) et surtout les week-end d'été (88 %). Seule la restriction tous les jours de l'année est jugée plutôt négativement par les sondé·es (43 % d'avis favorables, 50 % d'avis défavorables et 7 % d'indifférents).

4.3.2 Commerçant·es et restaurateur·rices

Selon les retours exprimés, les commerçant·es de Morges sont plutôt défavorables aux propositions de restriction du trafic automobile. Cela représente même une contrainte pour la majorité d'entre eux-elles (69%). Plusieurs sondé·es ont constaté une diminution du chiffre d'affaires lors de l'été 2020.

L'accessibilité en voiture et le stationnement semblent être prépondérants pour les commerçant·es, avant la qualité et le service proposé par l'établissement. Ainsi, la disparition des places de parc le long de la route est une inquiétude plusieurs fois citée dans les réponses au sondage. Il a aussi été relevé qu'il y a un risque de rendre les quais trop attractifs par des animations et ainsi de diminuer la fréquentation actuelle des commerces du bourg.

4.3.3 Utilisation des quais

Après une période d'observation de plusieurs dimanches lors de l'été 2020, Police Région Morges a conclu que la fermeture des quais à la circulation ne génère pas une utilisation de la

[1] Selon les données de la PRM
[2] Enquête accessible en ligne du 24 mars au 25 avril 2021. À l'époque, de nombreuses affiches ont été placardées en ville et les réseaux sociaux de la Ville ont relayés cet événement.

route par les modes doux. En effet, les usager·ères se tiennent majoritairement sur les quais déjà dévolus aux piétonnes et aux piétons.

4.4 Expérience 2022 : 4 dimanches en été

Le contexte et la périodicité des fermetures de 2022 diffèrent de celles de 2020. Seuls quatre dimanches ont été concernés, à savoir les premiers et derniers dimanches des mois de juillet et d'août. Le périmètre de fermeture était le même.

4.4.1 Comptages

Des comptages ont été réalisés sur les quais, avec et sans fermeture aux voitures, pendant une heure, de 15 h à 16 h, à chaque fois depuis le même lieu (où la plus grande fréquentation est constatée). Le graphique ci-dessous présente les moyennes de ces comptages qui ont eu lieu les dimanches 26 juin, 10 juillet et 24 juillet avec les voitures, et les dimanches 3 juillet, 31 juillet et 28 août 2022 lors des fermetures. Le nombre de piéton·nes et de cyclistes augmente lors des dimanches de fermetures aux voitures, respectivement en hausse de 45% et de 55 %. Par exemple, lors des dimanches avec voiture, en rouge, quelques 460 passant·es sont comptés en moyennes, alors qu'ils sont presque 700 en moyenne lors des fermetures au trafic motorisé.

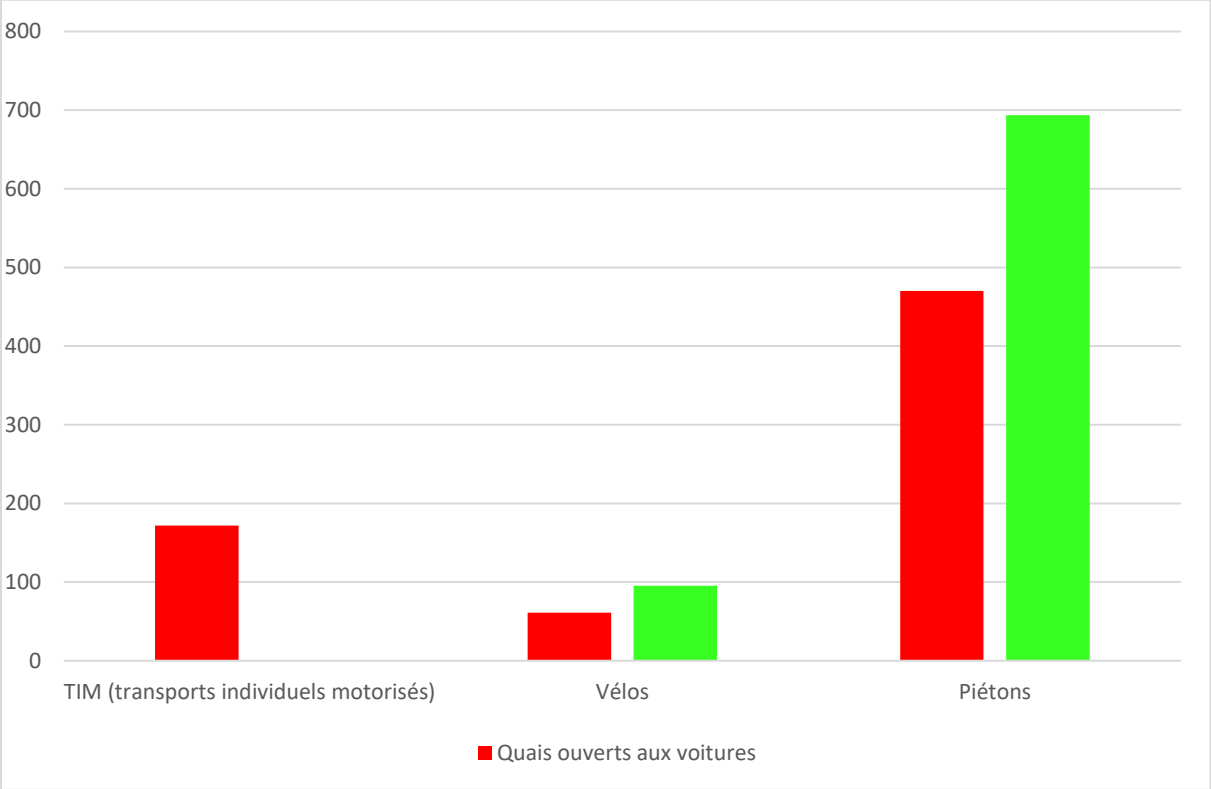

Figure 4 – Comptages 2022 avec/sans fermeture des quais aux voitures

Il a également été observé que la mobilité douce s'est concentrée sur la zone piétonne des quais et non sur la chaussée dévolue habituellement aux voitures. Cela peut s'expliquer par différents facteurs, notamment le sentiment d'insécurité que peut provoquer le déambulement sur la route, l'éloignement du lac ou l'absence de zones ombragées lors des fortes chaleurs de l'été 2022.

4.4.2 Commerçant·es et restaurateur·rices

À l'automne 2022, des restauratrices et restaurateurs, tous situés sur le quai Jean-Louis-Lochmann, ont été contactés pour discuter de leurs avis par rapport aux fermetures dominicales de l'été 2022.

Selon ces établissements, l'interdiction du trafic motorisé les dimanches implique une perte de chiffre d'affaire et de leur fréquentation. Les places de parc situées sur les quais, à proximité directe, favorisent leurs accès. Ils mettent en doute les résultats des comptages selon leurs propres observations basées sur l'entier de la journée. Si les réservations n'ont pas baissé, le nombre de personnes s'arrêtant spontanément a diminué.

Pour ces raisons, ils sont réticents à une fermeture des quais.

5 PROJETS CONNEXES

Les quais sont au cœur de projets conséquents qui se réaliseront dans les prochaines années et qui ont pour but non seulement de pacifier les déplacements, mais aussi d'améliorer la qualité de l'espace public. Ces projets ne prévoient pas la fermeture des quais au trafic motorisé, mais parviennent à les rendre plus attractifs et confortables pour la population. En ce sens, ils participent à répondre au postulat, par le biais d'une amélioration qualitative générale des quais.

Nous pouvons par exemple citer trois projets : le changement de signalisation sur les quais qui vise à réduire les conflits entre les modes doux ; la modération de trafic prévue dans la zone rue Louis-de-Savoie et quais du Mont-Blanc et J.-L.-Lochmann qui apportera plus de sécurité pour tous les usager·ères et améliorera la qualité générale de la zone ; la voie verte qui non seulement améliorera la qualité des déplacements des modes doux, mais aussi des espaces verts adjacents.

6 CONCLUSION

La Municipalité souhaite poursuivre les expériences de piétonisation des quais durant l'été. Elle s'est prononcée par décision municipale le 31 octobre 2022. Elle a choisi de fermer les quais aux véhicules motorisés, les premiers et derniers dimanches des mois de juillet et août et ceci chaque année. Par cette mesure, elle propose un compromis, qui tient compte du retour défavorable des actrices et acteurs économiques, entre une fermeture chaque dimanche d'été et la non fermeture. En addition à ces fermetures estivales, la Municipalité se réserve le droit de fermer les quais lors de manifestations de grandes ampleurs, comme c'est par exemple le cas pour le *Livre sur les quais*.

Ainsi, suite au postulat « Rendons les quais à la population », la fermeture des quais au trafic motorisé quelques jours par année a non seulement été étudiée, mais a également été testée, monitorée et mise en œuvre de façon pérenne par la Municipalité.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

→ vu le rapport de la Municipalité,
→ après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
→ considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du présent rapport
2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat de Mme Aline Dupontet pour le groupe SPI « Rendons les quais à la population ».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 novembre 2022.

au nom de la Municipalité

la syndique	le secrétaire
Mélanie Wyss	Giancarlo Stella